



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2019-254

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture

R03-2019-12-20-005 - Arrêté du 20-12-19 modifiant l'arrêté du 17-12-19 portant nomination des préfigureurs des directions générales de OSE en Guyane (1 page)

Page 3

Préfecture

R03-2019-12-20-005

Arrêté du 20-12-19 modifiant l'arrêté du 17-12-19 portant
nomination des préfigureurs des directions générales de
OSE en Guyane

*Arrêté du 20-12-19 modifiant l'arrêté du 17-12-19 portant nomination des préfigureurs des
directions générales de OSE en Guyane*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION GUYANE

Arrêté
modifiant l'arrêté R03-2019-12-17-002 du 17 décembre 2019 portant nomination des
préfigurateurs des directions générales de l'Organisation des Services de l'État en Guyane

LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;
VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;
VU le décret du 24 juillet 2019 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors-classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;
VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
VU le décret du 25 novembre 2019 portant nomination du sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane - M. BOCHARD (Rémi) ;
VU l'arrêté R03-2019-07-08-004 du 8 juillet 2019 portant nomination des préfigurateurs des directions générales de l'Organisation des Services de l'État en Guyane ;
VU l'arrêté R03-2019-12-17-002 du 17 décembre 2019 portant nomination des préfigurateurs des directions générales de l'Organisation des Services de l'État en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la préfecture en date du 17 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction de la Mer en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guyane en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;
VU l'avis du Comité Technique de la Direction des Affaires Culturelles en date du 19 septembre 2019 relatif à l'organigramme de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté R03-2019-07-08-004 du 8 juillet 2019 portant nomination des préfigurateurs des directions générales de l'Organisation des Services de l'État en Guyane est modifié à compter de la date de publication de cet arrêté pour ce qui concerne :

M. Paul-Marie CLAUDON est nommé préfigurateur sur le poste de secrétaire général des services de l'État ;

M. Rémi BOCHARD est nommé préfigurateur sur le poste de directeur général de la Direction Générale de la Coordination et de l'Animation Territoriale ;

Le remplacement d'un préfigurateur fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de 2 mois (Tribunal administratif de Cayenne) suivant sa publication.

Article 3 : Le préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cayenne le

Le préfet

20 DEC. 2019
Le Préfet
Marc DELGRANDE